



PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016 À 20H30

Date de convocation : 15 novembre 2016

PRÉSENTS: Thierry MALACLET, Olivier MALGRAS, Daniel PETEUIL et Alain COLIN.

ABSENT : Monsieur Clément MALACLET

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur Daniel PETEUIL

Début de séance : 20h30

1- Demande subvention : accessibilité mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux dans la mairie afin de respecter les normes d'accessibilité.

Un Agenda d'Accessibilité Programmée a été déposé à la Direction Départementale des Territoires et un arrêté préfectoral portant approbation de cet agenda a été pris par Madame la Préfète le 03 février 2016. Il convient donc de solliciter les subventions relatives à ces travaux avant leur commencement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le principe de l'opération de mise en accessibilité de la mairie (mise aux normes accessibilité : pose d'une rampe, allée en pierre, main courante), pour un montant estimatif de 7 782.96 € HT.
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du programme « bâtiment et édifices publics communaux non protégés »,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR « mise en accessibilité des bâtiments recevant du public»,

Financements publics concernés		Dépense éligible à financer par fonds publics	Pourcentage	Montant du financement
DETR	sollicité	7 782.96 € HT	35 %	2 724.04 €
Conseil Départemental	sollicité	7 782.96 € HT	35 %	2 724.04 €
Autofinancement	Fonds propres	7 782.96 € HT	30 %	2 334.88 €
Total financements publics		7 782.96 € HT	70 %	5 448.08 €

- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget 2017 de la commune et si nécessaire reportées sur le budget 2018,

- **ATTESTE** de la propriété communale de ce bâtiment,

- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2- Devis conduite d'eau château d'eau aux sources et demande de subvention

Trois devis ont été demandés à des entreprises pour avoir une estimation de la dépense à réaliser en 2017. Le Conseil Municipal souhaite se renseigner dans un premier temps sur les subventions possibles.

3- Devis ENEDIS

Le Conseil Municipal valide le devis présenté par ENEDIS d'un montant de 1 255.97 € TTC concernant le raccordement électrique du château d'eau communal.

4- Rémunération agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Champagny va devoir effectuer le recensement de la population en 2017. Il convient pour cela de nommer par arrêté un agent recenseur. Madame ANGEBAULT Lucille a proposé sa candidature.

Le Conseil Municipal, au vu de la dotation qui sera proposée par l'état, décide d'octroyer une indemnité de 300 euros nets à l'agent recenseur ; considérant que la mission à remplir nécessite un réel investissement et des déplacements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une indemnité d'un montant de 300 € net (trois cent euros) à l'agent recenseur, pour la réalisation du recensement de la population.

DIT que la dépense sera inscrite au budget principal 2017.

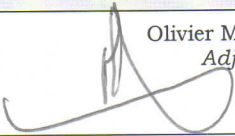
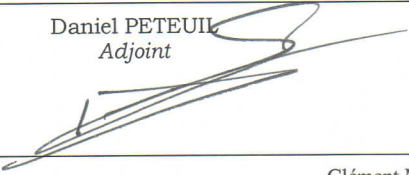

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette présente délibération.

5- Questions diverses

- Monsieur le Maire Thierry MALACLET présente sa démission en tant que conseiller municipal et en tant que Maire à la fin de la réunion.

Fin de séance : 21h45

Tableau des signatures

<p>Thierry MALACLET Maire Empêché</p>	<p>Olivier MALGRAS Adjoint</p> 
<p>Daniel PETEUIL Adjoint</p> 	<p>Alain COLIN</p> 
<p>Clément MALACLET Absent</p>	